

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : INF-GEN-2016-019
Direction des infrastructures
Service du génie
Objet : Adoption du Règlement RV-2016-XX-XX décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt
Date : 03/03/2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Ce règlement, joint en annexe 1 à la présente fiche de prise de décision, a pour objet de décréter des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue avec services, le tout sur une longueur de 970 mètres linéaires (parc industriel Lauzon). L'installation des services est illustrée sur le plan joint en annexe 2 à la présente fiche. Il est à noter que les services sont installés dans le cadre du développement des lots industriels.

Ce règlement prévoit également la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'une partie du lot 4 840 866 du cadastre du Québec, propriété de Denise Demers, qui est requise pour l'aménagement de ce bassin.

Finalement, le règlement prévoit le financement des honoraires professionnels requis pour les travaux et l'acquisition de terrain, des imprévus et des frais de financement.

Pour payer la dépense totale arrondie à 4 836 000 \$, le règlement décrète un emprunt, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie par une taxe spéciale générale, une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville et par des taxes spéciales imposées et prélevées annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans les bassins de taxation identifiés au règlement et selon les proportions fixées par le règlement, le tout basé sur l'étendue en front ou la superficie de ces immeubles, selon le cas.

Il est à noter que certains terrains destinés à la revente appartiennent actuellement à la Ville qui assumera pour chacun de ses terrains sa part dans le coût des travaux. Elle assumera également les coûts en lien avec le surdimensionnement des conduites et avec le gain de vie utile du pavage.

La contribution de la Ville est estimée à 2 659 587 \$, soit 55% du coût des travaux qui sera payable en partie par une taxe spéciale générale imposée sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville et en partie par une taxe spéciale imposée sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville.

L'échéancier de réalisation permet d'estimer le niveau d'avancement du projet à 75% pour 2016 et à 25% pour 2017.

Estimation des coûts du projet :

L'estimation budgétaire prévoit un montant de 3 414 327 \$ pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égouts, d'éclairage et de voirie excluant les honoraires professionnels, les frais de contingences, les imprévus, les frais d'acquisition de terrain, les taxes nettes et les frais de financement.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

L'acquisition du terrain, les honoraires professionnels et la réalisation des travaux sont prévus pour 2016 et 2017.

- | | |
|---|---|
| ▪ Attribution du contrat de services professionnels | Février 2016 |
| ▪ Plans et devis | Mars-Avril 2016 |
| ▪ Demande d'autorisation MDDELCC | Avril-Juillet 2016 |
| ▪ Appel d'offres de travaux | Juin-Août 2016 |
| ▪ Attribution du contrat | Août 2016 |
| ▪ Réalisation des travaux | Septembre-Novembre 2016
Mai-Juillet 2017 |

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Pourcentage estimé de réalisation		75%	25%	
Dépenses	4 836 000\$	3 627 000\$	1 209 000\$	
Contribution de la Ville	2 659 587\$	1 994 690\$	664 897\$	

Total : 4 836 000 \$ taxes nettes incluses – Nouveau règlement d'emprunt spécifique à adopter

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :
Nouveau règlement d'emprunt spécifique à venir

Commentaires

Numéro du projet PTI : RES-10330 Montants 2016 2017 2018
 4 797 000\$ 0\$ 3 000 000\$

PTI 2016-2017-2018								
No. Projet	Titre du projet	Code Pri.	Prévision des investissements			Financements		
			2016	2017	2018	Financement emprunt 2016	Financement Ville Autre 2016	Subvention 2016
RES-10330	Installation de services sur la rue des Riveurs - 3 phases	3	4797	0	3000	2400	2397	0

Un montant devra être prévu au PTI 2017-2018-2019 afin de prévoir en 2017 une dépense en lien avec ce projet de 1 209 000\$ et un emprunt de 665 000\$.

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage :

Signature du responsable d'activité budgétaire



Date : 03 / 03 / 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Pour le règlement d'emprunt :

- Avis de motion Mars 2016
- Adoption du règlement Mars 2016
- Approbation par le MAMOT Juin 2016
- Avis de promulgation du règlement

PERSONNES CONSULTÉES


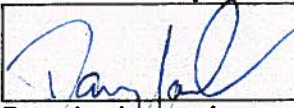
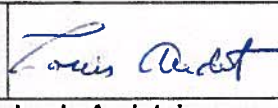
Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Sophie Dorval, CPA-CGA Conseillère en finances DFSA	03/03/2016	Validation - volet financement
Marc Duchesne, CPA-CA Coordonnateur DFSA	25/02/2016	Validation - volet taxation
Michel Laliberté Coordonnateur DAJG	25/02/2016	Validation - volet juridique
Charles Leclerc Conseiller en développement DEV	25/02/2016	Validation - volet développement

RECOMMANDATION (énoncé)

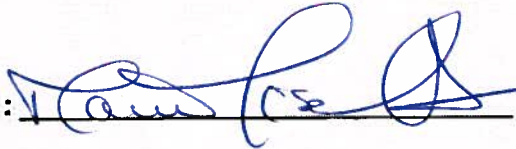
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2016-XX-XX décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ING-GEN-2016-019.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux pour l'installation des services d'aqueduc, d'égouts et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et pour la construction d'une amorce de rue avec services et d'un bassin de rétention des eaux pluviales à être aménagé sur un terrain situé en bordure de la rue des Riveurs et l'acquisition d'un terrain pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 4 836 000 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie par une taxe spéciale générale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville, par une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville ainsi que par des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans les bassin de taxation identifiés dans le règlement.

Liste des pièces jointes : Annexe 1 : règlement et ses annexes
 Annexe 2 : plan identifiant les travaux

Préparé par : Soléna Jabbour, ing		Titre d'emploi : <u>Conseillère en gestion de projets d'infrastructures</u>	
			
Recommandé par :			
			
Dany Lachance, ing. Coordonnateur		Louis Audet, ing. Chef de service	
Commentaires :			
Signature de la Direction : _____		Date : / /	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 2016/03/04



Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-XX-XX décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'acquisition d'un terrain requis pour l'aménagement de ce bassin, ainsi qu'un emprunt

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Travaux et acquisition d'un terrain**

Le conseil décrète des travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage sur une partie de la rue des Riveurs et de construction d'une amorce de rue et d'un bassin de rétention des eaux pluviales, tels qu'ils sont décrits à l'estimation produite en annexe A, et l'acquisition d'une partie du lot 4 840 866 du cadastre du Québec pour l'aménagement du bassin de rétention, telle qu'elle apparaît au plan joint au présent règlement en annexe B.

Le coût total de ces travaux, de cette acquisition, des honoraires professionnels et des frais de financement est estimé à la somme de 4 836 000 \$, tel qu'il appert de l'estimation produite en annexe A.

2. **Emprunt**

Pour l'application du présent règlement, le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 4 836 000 \$.

Pour payer cette dépense, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas la somme de 4 836 000 \$, d'un terme de 15 ans.

3. **Taxe spéciale générale**

Pour pourvoir à 46,50 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

4. **Taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville**

Pour pourvoir à 8,51 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5. **Taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « Zone A »**

Pour pourvoir à 27,38 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié «Zone A» sur le plan joint en annexe C au présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur leur étendue en front de la rue des Riveurs ou, dans le cas d'un immeuble partiellement inclus dans ce bassin

de taxation, une taxe spéciale basée sur son étendue en front sur la rue des Riveurs incluse dans ce bassin.

6. **Taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « Zone B »**

Pour pourvoir à 3,40 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié «Zone B» sur le plan joint en annexe D au présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur leur étendue en front de la rue des Riveurs ou, dans le cas d'un immeuble partiellement inclus dans ce bassin de taxation, une taxe spéciale basée sur son étendue en front sur la rue des Riveurs incluse dans ce bassin.

7. **Taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « Zone C »**

Pour pourvoir à 7,50 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié «Zone C» sur le plan joint en annexe E au présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année ou, dans le cas d'un immeuble partiellement inclus dans ce bassin de taxation, une taxe spéciale d'après la partie de sa superficie incluse dans ce bassin.

Aux fins du calcul de la taxe spéciale décrétée par le premier alinéa, les immeubles non imposables sont assimilés à des immeubles imposables.

La part de l'emprunt attribuable aux immeubles non imposables visés par le présent article est à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville et conséquemment, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles de l'emprunt attribuable à ces immeubles non imposables, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

8. **Taxe spéciale de secteur sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié « Zone D »**

Pour pourvoir à 6,72 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié «Zone D» sur le plan joint en annexe F au présent règlement, une taxe spéciale à un taux basée sur leur étendue en front de la rue des Riveurs ou, dans le cas d'un immeuble partiellement inclus dans ce bassin de taxation, une taxe spéciale basée sur son étendue en front sur la rue des Riveurs incluse dans ce bassin.

9. Paiement comptant

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu des articles 5, 6 et 8 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de titres en vertu de cet emprunt et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par les articles 5, 6 ou 8.

Le paiement doit être fait au plus tard le quatre-vingt-dixième jour précédant la date du financement permanent. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 547.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le paiement fait avant le terme ci-dessus mentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

10. Affectation à une autre dépense

S'il advient que le coût de certaines dépenses décrétées par le présent règlement soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses autorisées par ce règlement qui s'avérerait plus élevé que prévu.

11. Contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Danielle Bilodeau, greffière



Direction des infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Installation des services sur la rue des Riveurs (parc industriel Lauzon) - phase 1

Numéro du projet 2015-00-31	
Revision	Date
1	24 février 2016

SOMMAIRE ESTIMATION PRÉLIMINAIRE DES COÛTS																		
Art. No	Description	Montant (\$)																
		ZONE A				ZONE B				ZONE C				ZONE D				Montant total
		Bénéficiaires	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total	Bénéficiaires	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total	Bénéficiaires	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total	Bénéficiaires	Secteur desservi de la Ville	Ensemble de la Ville	Montant total	
1.0	Travaux selon les estimations																	
1.1	Eau potable	122 686 \$	168 714 \$	- \$	291 400 \$									6 276 \$	4 224 \$	- \$	10 500 \$	301 900 \$
1.2	Égout sanitaire					119 107 \$	109 193 \$	- \$	228 300 \$									228 300 \$
1.3	Égout pluvial	215 613 \$	- \$	399 507 \$	615 320 \$					76 182,22 \$	- \$	92 817,78 \$	169 000 \$	37 837 \$	- \$	25 463 \$	83 300 \$	847 620 \$
1.4	Voie	575 165 \$	- \$	723 545 \$	1 298 730 \$									193 082 \$	- \$	129 938 \$	323 020 \$	1 621 750 \$
1.5	Éclairage	47 678 \$	- \$	50 022 \$	98 000 \$													98 000 \$
1.6	Organisation de chantier (10%)	98 497 \$	16 871 \$	119 737 \$	235 105 \$	11 911 \$	10 919 \$	- \$	22 830 \$	7 618 \$	- \$	9 282 \$	16 900 \$	25 059 \$	4 216 \$	12 648 \$	41 922 \$	318 757 \$
	Participation des propriétaires (zone C) *	91 432 \$	- \$	111 398 \$	202 831 \$	10 358 \$	12 620 \$	- \$	22 978 \$	123 625 \$	- \$	150 621 \$	274 248 \$	21 635 \$	- \$	28 603 \$	48 437 \$	
	Sous-total travaux	968 726 \$	185 585 \$	1 181 414 \$	2 335 724 \$	120 659 \$	107 492 \$	- \$	228 152 \$	207 426 \$	- \$	252 720 \$	460 148 \$	240 420 \$	8 440 \$	141 446 \$	390 305 \$	3 414 327 \$
2.0	Imprévus et frais connexes (15%)	145 309 \$	27 838 \$	177 212 \$	350 359 \$	18 099 \$	16 124 \$	- \$	34 223 \$	31 114 \$	- \$	37 908 \$	69 022 \$	36 083 \$	1 286 \$	21 217 \$	58 546 \$	512 149 \$
3.0	Honoraires professionnels et étude préliminaire																	
	Honoraires professionnels pour travaux	59 399 \$	11 379 \$	72 441 \$	143 219 \$	7 398 \$	6 591 \$	- \$	13 990 \$	12 719 \$	- \$	15 498 \$	28 215 \$	14 742 \$	517 \$	6 673 \$	23 932 \$	209 356 \$
	Étude de caractérisation des milieux	4 730 \$	906 \$	5 768 \$	11 403 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 013 \$	- \$	1 234 \$	2 247 \$	- \$	34 \$	- \$	- \$	13 650 \$
	Étude environnementale de site phase 2	8 009 \$	1 534 \$	9 767 \$	19 310 \$	998 \$	889 \$	- \$	1 886 \$	1 715 \$	- \$	2 088 \$	3 804 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	25 000 \$
	Autres études et imprévus reliés	14 782 \$	2 828 \$	18 003 \$	35 593 \$	1 839 \$	1 638 \$	- \$	3 477 \$	3 161 \$	- \$	3 651 \$	7 012 \$	3 684 \$	129 \$	2 155 \$	5 948 \$	52 030 \$
4.0	Acquisition d'une partie du lot 4 840 866									72 125 \$	- \$	87 875 \$	160 000 \$					160 000 \$
	Sous-total	1 200 834 \$	230 070 \$	1 464 605 \$	2 895 609 \$	148 993 \$	132 734 \$	- \$	281 727 \$	329 272 \$	- \$	401 173 \$	730 445 \$	294 889 \$	10 385 \$	173 491 \$	478 731 \$	4 386 512 \$
	Taxes nettes (4,9875%) 2015	59 897 \$	11 475 \$	73 047 \$	144 419 \$	7 431 \$	6 504 \$	- \$	13 935 \$	16 421 \$	- \$	20 009 \$	36 430 \$	14 708 \$	518 \$	6 653 \$	23 879 \$	218 777 \$
	Frais de financement (5%)	63 074 \$	12 098 \$	78 908 \$	152 080 \$	7 861 \$	6 975 \$	- \$	14 836 \$	17 325 \$	- \$	21 270 \$	38 595 \$	15 520 \$	545 \$	9 127 \$	25 192 \$	230 703 \$
	TOTAL	1 323 805 \$	253 643 \$	1 614 560 \$	3 182 168 \$	184 285 \$	146 213 \$	- \$	310 498 \$	363 018 \$	- \$	442 452 \$	805 470 \$	325 118 \$	11 448 \$	191 271 \$	627 802 \$	4 835 878 \$
	Répartition en %	27,38%	5,25%	33,38%	66,01%	3,40%	3,02%	0,00%	6,42%	7,50%	0,00%	9,15%	18,65%	6,72%	0,24%	3,86%	10,92%	
	Répartition totale en %			66,01%			6,42%					16,65%				10,92%		
	Grand total	4 835 878 \$ arrondi à 4 836 000 \$																

* Participation des propriétaires des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié zone C dans le coût des travaux prévus dans les zones A, B et D pour tenir compte du fait que l'un des immeubles situés en front des travaux servira à la construction d'un bassin de rétention bénéficiant aux immeubles du bassin de la zone C



Direction des infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Installation des services sur la rue des Riveurs (parc industriel Lauzon) - phase 1

Numéro du projet	
2015-00-31	
Revision	Date
1	24 février 2016

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE											
Art. No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant						Montant total (\$)
					Bénéficiaires		Secteur desservi de la Ville		Ensemble de la Ville		
					%	\$	%	\$	%	\$	
ZONE A											
Rue des Riveurs et 1er tronçon de la nouvelle rue											
Eau potable - égout pluvial (sauf bassin) - voirie - éclairage											
1,1	Eau potable										
1,1,1	Fourniture et installation de conduite d'eau potable										
a.	PVC 300 mmØ	680	m.lin	290,00 \$	38,83%	76 568,91 \$	61,17%	120 631,09 \$	0,00%	- \$	197 200,00 \$
1,1,2	Fourniture et installation de vannes										
a.	300 mmØ	4	u	3 500,00 \$	48,96%	6 853,99 \$	51,04%	7 148,01 \$	0,00%	- \$	14 000,00 \$
1,1,3	Bouchon avec té	2	u	800,00 \$	48,96%	783,31 \$	51,04%	816,69 \$	0,00%	- \$	1 600,00 \$
1,1,4	Poteau d'incendie	5	u	6 500,00 \$	48,96%	15 911,06 \$	51,04%	16 588,94 \$	0,00%	- \$	32 500,00 \$
1,1,5	Branchement de service de conduite d'eau potable										
a.	150 mmØ	21	u	2 100,00 \$	48,96%	21 590,08 \$	51,04%	22 509,92 \$	0,00%	- \$	44 100,00 \$
1,1,6	Raccordement à la conduite d'eau potable existante										
a.	PVC 200 mm	1	u	2 000,00 \$	48,96%	879,14 \$	51,04%	1 020,86 \$	0,00%	- \$	2 000,00 \$
Sous-total 1,1-Eau potable					42,10%	122 686,60 \$	57,90%	188 713,60 \$	0,00%	- \$	291 400,00 \$
1,3	Égout pluvial										
1,3,1	Fourniture et installation de conduites d'égout pluvial TBA classe IV										
a.	800 mmØ	100	m.lin	325,00 \$	48,96%	15 911,06 \$	0,00%	- \$	51,04%	16 588,94 \$	32 500,00 \$
b.	900 mmØ	580	m.lin	600,00 \$	28,52%	92 284,14 \$	0,00%	- \$	73,48%	255 715,86 \$	348 000,00 \$
1,3,2	Fourniture et installation de regard pluvial préfabriqué en béton										
a.	1200 mmØ	3	u	4 500,00 \$	48,96%	6 809,21 \$	0,00%	- \$	51,04%	6 690,79 \$	13 500,00 \$
b.	1650 mmØ	5	u	7 500,00 \$	29,37%	11 019,35 \$	0,00%	- \$	70,63%	26 484,65 \$	37 500,00 \$
1,3,3	Branchement de service de conduite d'égout pluvial										
a.	250 mm	14	u	480,00 \$	48,96%	3 289,82 \$	0,00%	- \$	51,04%	3 430,08 \$	6 720,00 \$
b.	300 mm	7	u	1 500,00 \$	48,96%	5 140,50 \$	0,00%	- \$	51,04%	5 359,50 \$	10 500,00 \$
1,3,4	Puisard béton préfabriqué										
a.	600 mm	34	u	2 900,00 \$	48,96%	48 271,70 \$	0,00%	- \$	51,04%	50 328,30 \$	98 600,00 \$
1,3,6	Drain de fondation 150 mmØ type Draincotex	1360	m.lin.	45,00 \$	48,96%	29 961,75 \$	0,00%	- \$	51,04%	31 236,25 \$	61 200,00 \$
1,3,9	Fourniture et installation d'un ponceau 450 mmØ de longueur 16m inclus 2 buses (pour ruisseau remis dans son lit naturel)	1	forf.	6 800,00 \$	48,96%	3 329,08 \$	0,00%	- \$	51,04%	3 470,92 \$	6 800,00 \$
Sous-total 1,3-Égout pluvial					35,07%	215 812,70 \$	0,00%	- \$	64,93%	399 607,30 \$	616 320,00 \$
1,4	Voirie										
1,4,1	Essouchement et enlèvement de terre végétale	450	m ²	3,00 \$	48,96%	660,92 \$	0,00%	- \$	51,04%	689,08 \$	1 350,00 \$
1,4,2	Déblai / remblai (incluant matériel d'emprunt classe B)	7400	m ³	15,00 \$	48,96%	54 342,38 \$	0,00%	- \$	51,04%	56 657,62 \$	111 000,00 \$
1,4,3	Dynamitage / roc	10300	m ³	50,00 \$	48,96%	252 129,08 \$	0,00%	- \$	51,04%	282 870,92 \$	515 000,00 \$
1,4,4	Construction de la fondation de chaussée										
a.	Sous-fondation MG-112, 400 mm d'épaisseur	3810	m ³	25,00 \$	48,96%	46 631,84 \$	0,00%	- \$	51,04%	48 618,36 \$	95 250,00 \$
b.	Fondation inférieure MG 56, 250 mm d'épaisseur	2470	m ³	47,00 \$	48,96%	56 834,30 \$	0,00%	- \$	51,04%	59 255,70 \$	116 090,00 \$
c.	Fondation supérieure MG-20, 200 mm d'épaisseur	2040	m ³	49,00 \$	48,96%	48 937,52 \$	0,00%	- \$	51,04%	51 022,48 \$	99 960,00 \$
1,4,5	Enrobés bitumineux										
a.	Couche base GB-20, 80 mm d'épaisseur (180 kg/m ²)	1620	t	116,00 \$	48,96%	81 207,08 \$	0,00%	- \$	51,04%	95 092,92 \$	186 300,00 \$
b.	Couche surface ESG-10, 50 mm d'épaisseur (96 kg/m ²) - collectrice (20 m)	740	t	116,00 \$	48,96%	42 024,78 \$	0,00%	- \$	51,04%	43 815,22 \$	85 840,00 \$
c.	Couche surface ESG-10, 45 mm d'épaisseur (96 kg/m ²) - locale (18 m)	130	t	114,00 \$	48,96%	7 255,44 \$	0,00%	- \$	51,04%	7 564,56 \$	14 820,00 \$
1,4,6	Bordure en béton coulée ou moulée en place	1500	m.lin	30,00 \$	48,96%	22 030,70 \$	0,00%	- \$	51,04%	22 969,30 \$	45 000,00 \$
1,4,7	Engazonnement en plaques incluant terre végétale	2720	m ²	8,50 \$	48,96%	11 318,88 \$	0,00%	- \$	51,04%	11 801,12 \$	23 120,00 \$
1,4,8	Marquage de chaussée	1	forf.	5 000,00 \$	48,96%	2 447,96 \$	0,00%	- \$	51,04%	2 552,14 \$	5 000,00 \$
1,4,9	Gain de vie utile - pavage										
Sous-total 1,4-Voie					44,29%	575 184,58 \$	0,00%	- \$	55,71%	723 545,42 \$	1 298 730,00 \$

Préparé par : Soféna Jabbour, Ing.



Direction des Infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Installation des services sur la rue des Riveurs (parc Industriel Lauzon) - phase 1

Numéro du projet	
2015-00-31	
Revision	Date
1	24 février 2016

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE											
Art. No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant						Montant total (\$)
					Bénéficiaires		Secteur desservi de la Ville		Ensemble de la Ville		
					%	\$	%	\$	%	\$	
1,5	Éclairage										
1.5.1	Lampadaire avec base et alimentation souterraine	14	u	7 000,00 \$	48,96%	47 877,96 \$	0,00%	- \$	51,04%	50 022,04 \$	98 000,00 \$
	Sous-total 1,5-Éclairage				48,96%	47 877,96 \$	0,00%	- \$	51,04%	50 022,04 \$	98 000,00 \$
1,6	Organisation de chantier										
1.6.1	Organisation de chantier et frais généraux (10%)	1	forf.	235 105,00 \$	41,89%	98 496,53 \$	7,16%	16 871,35 \$	50,93%	119 737,12 \$	235 105,00 \$
	Sous-total 1,6-Organisation de chantier				41,89%	98 496,53 \$	7,16%	16 871,35 \$	50,93%	119 737,12 \$	235 105,00 \$
	SOUS-TOTAL ZONE A				41,78%	1 068 188,27 \$	7,21%	185 684,85 \$	80,83%	1 282 811,86 \$	2 636 665,00 \$
	PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES (ZONE C)*				48,08%	81 432,43 \$	0,00%	- \$	54,82%	111 388,11 \$	202 830,54 \$
	SOUS-TOTAL ZONE A				41,47%	988 726,84 \$	7,95%	185 684,85 \$	80,83%	1 181 413,76 \$	2 335 724,48 \$

* Participation des propriétaires des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié zone C dans le coût des travaux prévus dans les zones A, B et D pour tenir compte du fait que l'un des immeubles situé en front des travaux servira à la construction d'un bassin de rétention bénéficiant aux immeubles du bassin de la zone C.



Direction des Infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Installation des services sur la rue des Riveurs (parc Industriel Lauzon) - phase 1

Numéro du projet	
2015-00-31	
Revision	Date
1	24 février 2016

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Art. No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant						Montant total (\$)
					Bénéficiaires		Secteur desservi de la Ville		Ensemble de la Ville		
					%	\$	%	\$	%	\$	
ZONE B											
Rue des Riveurs et 1er tronçon de la nouvelle rue											
Égout sanitaire											
1,2	Égout sanitaire										
1,2,1	Fourniture et installation de conduites d'égout sanitaire										
a.	PVC 250 mmØ DR-35	1080	m.lin	150,00 \$	52,17%	84 517,28 \$	47,83%	77 482,72 \$	0,00%	- \$	162 000,00 \$
1,2,2	Fourniture et installation de regard sanitaire préfabriqué en béton										
a.	900 mmØ	11	u	4 000,00 \$	52,17%	22 955,31 \$	47,83%	21 044,69 \$	0,00%	- \$	44 000,00 \$
1,2,3	Branchement de service de conduite d'égout sanitaire										
a.	150 mm	26	u	800,00 \$	52,17%	10 851,60 \$	47,83%	9 948,40 \$	0,00%	- \$	20 800,00 \$
1,2,4	Raccordement de conduite d'égout sanitaire à l'existant	1	u	1 500,00 \$	52,17%	782,57 \$	47,83%	717,43 \$	0,00%	- \$	1 500,00 \$
	Sous-total 1,2-Égout sanitaire				52,17%	119 106,76 \$	47,83%	109 183,24 \$	0,00%	- \$	228 300,00 \$
1,6	Organisation de chantier										
1,6,1	Organisation de chantier et frais généraux (10%)	1	for.	22 830,00 \$	52,17%	11 910,88 \$	47,83%	10 919,32 \$	0,00%	- \$	22 830,00 \$
	Sous-total 1,7-Organisation de chantier				52,17%	11 910,88 \$	47,83%	10 919,32 \$	0,00%	- \$	22 830,00 \$
	SOUS-TOTAL ZONE B				52,17%	131 017,64 \$	47,83%	120 112,56 \$	0,00%	- \$	251 130,00 \$
	PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES (ZONE C)*				45,08%	10 358,26 \$	54,92%	12 620,14 \$	0,00%	- \$	22 978,40 \$
	SOUS-TOTAL ZONE B				52,09%	120 689,18 \$	47,11%	107 492,42 \$	0,00%	- \$	228 181,61 \$

* Participation des propriétaires des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié zone C dans le coût des travaux prévus dans les zones A, B et D pour tenir compte du fait que l'un des immeubles situé en front des travaux servira à la construction d'un bassin de rétention bénéficiant aux immeubles du bassin de la zone C



Direction des infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M6

Annexe A

Nom du projet:
Installation des services sur la rue des Riveurs (parc industriel Lauzon) - phase 1

Numéro du projet 2015-00-31	
Revision	Date
1	24 février 2016

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE											
Art. No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant						Montant total (\$)
					Bénéficiaires		Secteur desservi de la Ville		Ensemble de la Ville		
					%	\$	%	\$	%	\$	
ZONE C											
Bassin de rétention et partie du coût des travaux (d'eau potable, d'égouts, de voirie et d'éclairage) au front du bassin de rétention											
1,3	Égout pluvial										
1,3,7	Bassin de rétention des eaux pluviales (des terrains des phases 1 et 2)	1	forf.	161 000,00 \$	45,08%	72 575,96 \$	0,00%	- \$	54,92%	88 424,04 \$	161 000,00 \$
1,3,8	Émissaire avec empiètement	1	forf.	8 000,00 \$	45,08%	3 608,28 \$	0,00%	- \$	54,92%	4 391,74 \$	8 000,00 \$
	Sous-total 1,3-Égout pluvial				45,08%	76 184,22 \$	- \$	- \$	54,92%	92 817,78 \$	169 000,00 \$
1,6	Organisation de chantier										
1,6,1	Organisation de chantier et frais généraux (10%)	1	forf.	16 900,00 \$	45,08%	7 618,22 \$	0,00%	- \$	54,92%	9 281,78 \$	16 900,00 \$
	Sous-total 1,6-Organisation de chantier				45,08%	7 618,22 \$	0,00%	- \$	54,92%	9 281,78 \$	16 900,00 \$
	SOUS-TOTAL ZONE C				45,08%	83 802,44 \$	0,00%	- \$	54,92%	102 099,56 \$	185 900,00 \$
	PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES (ZONE C)*				45,08%	123 625,28 \$	0,00%	- \$	54,92%	159 620,77 \$	274 246,06 \$
	SOUS-TOTAL ZONE C				45,08%	207 427,73 \$	0,00%	- \$	54,92%	262 720,33 \$	460 146,06 \$

* Participation des propriétaires des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié zone C dans le coût des travaux réalisés dans les zones A, B et D pour tenir compte du fait que l'un des immeubles situés en front des travaux servira à la construction d'un bassin de rétention bénéficiant aux immeubles du bassin de la zone C.



Direction des infrastructures
Service du génie
996, rue de la Concorde
Lévis (QC)
G6W 5M6

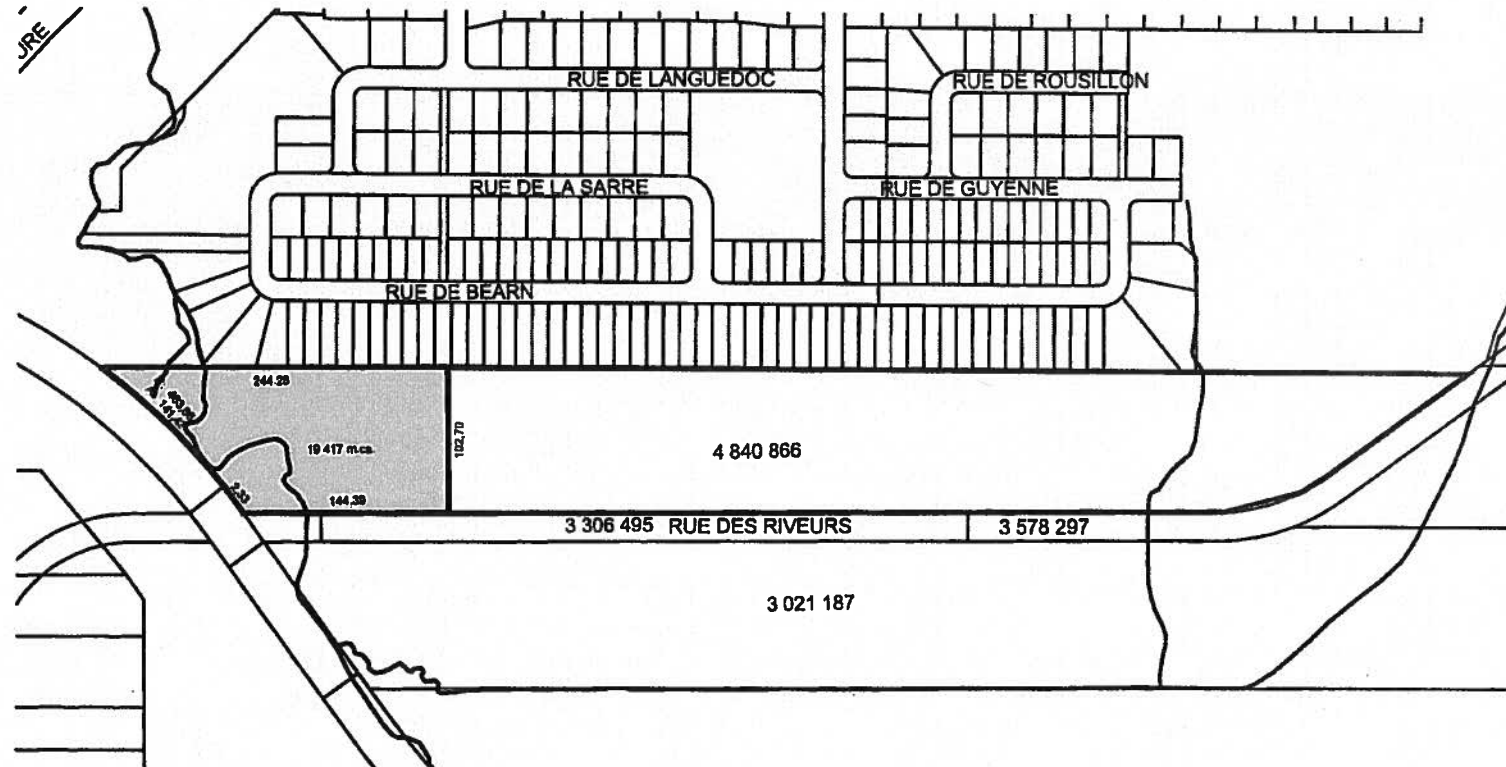
Annexe A

Nom du projet:
Installation des services sur la rue des Riveurs (parc Industriel Lauzon) - phase 1

Numéro du projet	
2015-00-31	
Revision	Date
1	24 février 2016

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE											
Art. No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant						Montant total (\$)
					Bénéficiaires		Secteur desservi de la Ville		Ensemble de la Ville		
					%	\$	%	\$	%	\$	
ZONE D											
Rue des Riveurs (raccordement au parc industriel existant)											
Eau potable - égout pluvial - voirie											
1,1	Eau potable										
1,1,5	Branchement de service de conduite d'eau potable										
a.	150 mmØ	5	u	2 100,00 \$	59,77%	6 276,29 \$	40,23%	4 223,71 \$	0,00%	- \$	
Sous-total 1,1-Eau potable					59,77%	6 276,29 \$	40,23%	4 223,71 \$	0,00%	- \$	
1,3	Égout pluvial										
1,3,3	Branchement de service de conduite d'égout pluvial										
a.	250 mm	5	u	480,00 \$	59,77%	1 434,58 \$	0,00%	- \$	40,23%	965,42 \$	
1,3,4	Puisard béton préfabriqué										
a.	600 mm	12	u	2 900,00 \$	59,77%	20 801,40 \$	0,00%	- \$	40,23%	13 998,60 \$	
1,3,6	Drain de fondation 150 mmØ type Drainscotax	580	m.ln	45,00 \$	59,77%	15 601,05 \$	0,00%	- \$	40,23%	10 498,95 \$	
Sous-total 1,3-Égout pluvial					59,77%	37 837,03 \$	0,00%	- \$	40,23%	25 462,97 \$	
1,4	Voie										
1,4,1	Déblai / remblai (incluant matériel d'emprunt classe B)	4200	m ³	15,00 \$	59,77%	37 657,71 \$	0,00%	- \$	40,23%	25 342,29 \$	
1,4,2	Construction de la fondation de chaussée										
a.	Sous-fondation MG-112, 300 mm d'épaisseur	1220	m ³	25,00 \$	59,77%	18 231,11 \$	0,00%	- \$	40,23%	12 268,89 \$	
b.	Fondation inférieure MG 56, 225 mm d'épaisseur	950	m ³	47,00 \$	59,77%	26 689,15 \$	0,00%	- \$	40,23%	17 960,85 \$	
c.	Fondation supérieure MG-20, 150 mm d'épaisseur	660	m ³	49,00 \$	59,77%	19 330,96 \$	0,00%	- \$	40,23%	13 009,04 \$	
1,4,3	Enrobés bitumineux										
a.	Couche base GB-20, 80 mm d'épaisseur (180 kg/m ²)	690	t	115,00 \$	59,77%	47 430,78 \$	0,00%	- \$	40,23%	31 919,22 \$	
b.	Couche surface ESG-10, 50 mm d'épaisseur (96 kg/m ²)	370	t	116,00 \$	59,77%	25 655,06 \$	0,00%	- \$	40,23%	17 264,94 \$	
1,4,4	Bordure en béton coulé ou moulée en place	580	m.ln	30,00 \$	59,77%	10 400,70 \$	0,00%	- \$	40,23%	6 999,30 \$	
1,4,5	Engazonnement en plaques incluant terre végétale	1160	m ²	8,50 \$	59,77%	5 893,73 \$	0,00%	- \$	40,23%	3 966,27 \$	
1,4,6	Marquage de chaussée	1	for.	3 000,00 \$	59,77%	1 793,22 \$	0,00%	- \$	40,23%	1 206,78 \$	
Sous-total 1,4-Voie					59,77%	193 082,44 \$	0,00%	- \$	40,23%	129 837,66 \$	
1,6	Organisation de chantier										
1,6,1	Organisation de chantier et frais généraux (10%)	1	for.	41 922,00 \$	59,77%	25 058,52 \$	10,06%	4 215,67 \$	30,17%	12 647,61 \$	
Sous-total 1,7-Organisation de chantier					59,77%	25 058,52 \$	10,06%	4 215,67 \$	30,17%	12 647,61 \$	
SOUS-TOTAL ZONE D					59,77%	292 254,27 \$	1,92%	8 438,89 \$	38,30%	188 048,14 \$	
PARTICIPATION DES PROPRIÉTAIRES (ZONE C)*					46,68%	21 834,80 \$	0,00%	- \$	54,92%	26 602,82 \$	
SOUS-TOTAL ZONE D					61,60%	249 419,67 \$	2,16%	8 438,89 \$	38,34%	141 448,62 \$	

* Participation des propriétaires des immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié zone C dans le coût des travaux prévus dans les zones A, B et D pour tenir compte du fait que l'un des immeubles situé en front des travaux servira à la construction d'un bassin de rétention bénéficiant aux immeubles du bassin de la zone C



Légende:
 Acquisition d'une partie
 du lot 4 840 866
 cadastre

NO. PROJET: G2015-00-31 NOM DU FICHER: ANNEXE B RV-2016-XX-XX



**SERVICE
DU GÉNIE**

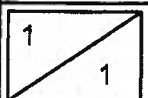
PROJET :
 INSTALLATION DES SERVICES SUR
 LA RUE DES RIVEURS

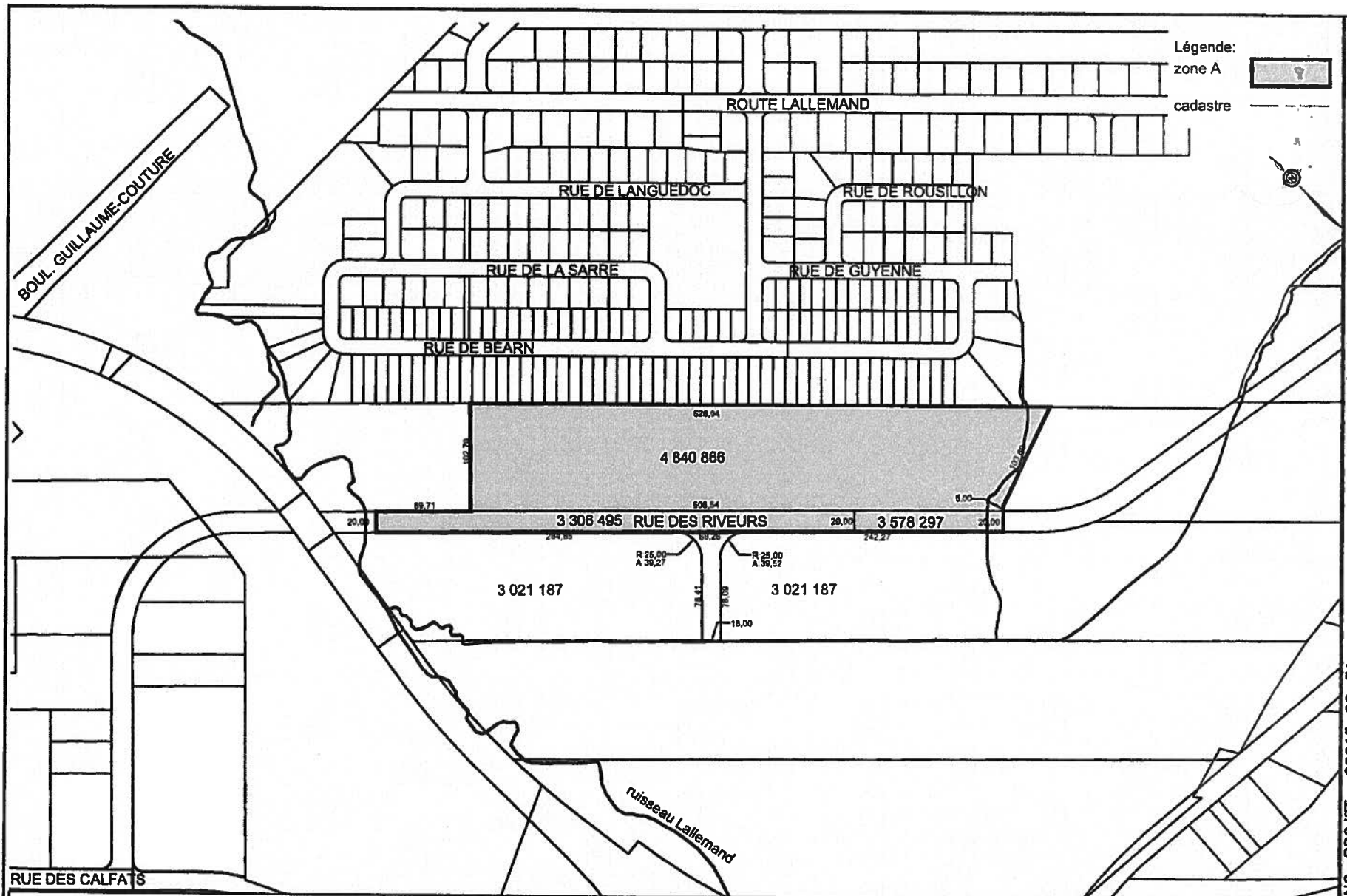
TITRE :
 RÉGLEMENT D'EMPRUNT
 ANNEXE B
 ACQUISITION DE TERRAIN

NO.	DESCRIPTIONS	DATE

PRÉP.: S.J.
 DESS.: Y.R.
 DATE:
 2016-02-18

ÉCHELLES
 HORIZONTALE : 1:5000
 VERTICALE : N/A





NOM DU FICHER: ANNEXE C RV-2016-XX-XX
 NO. PROJET: G2015-00-31



**SERVICE
DU GÉNIE**

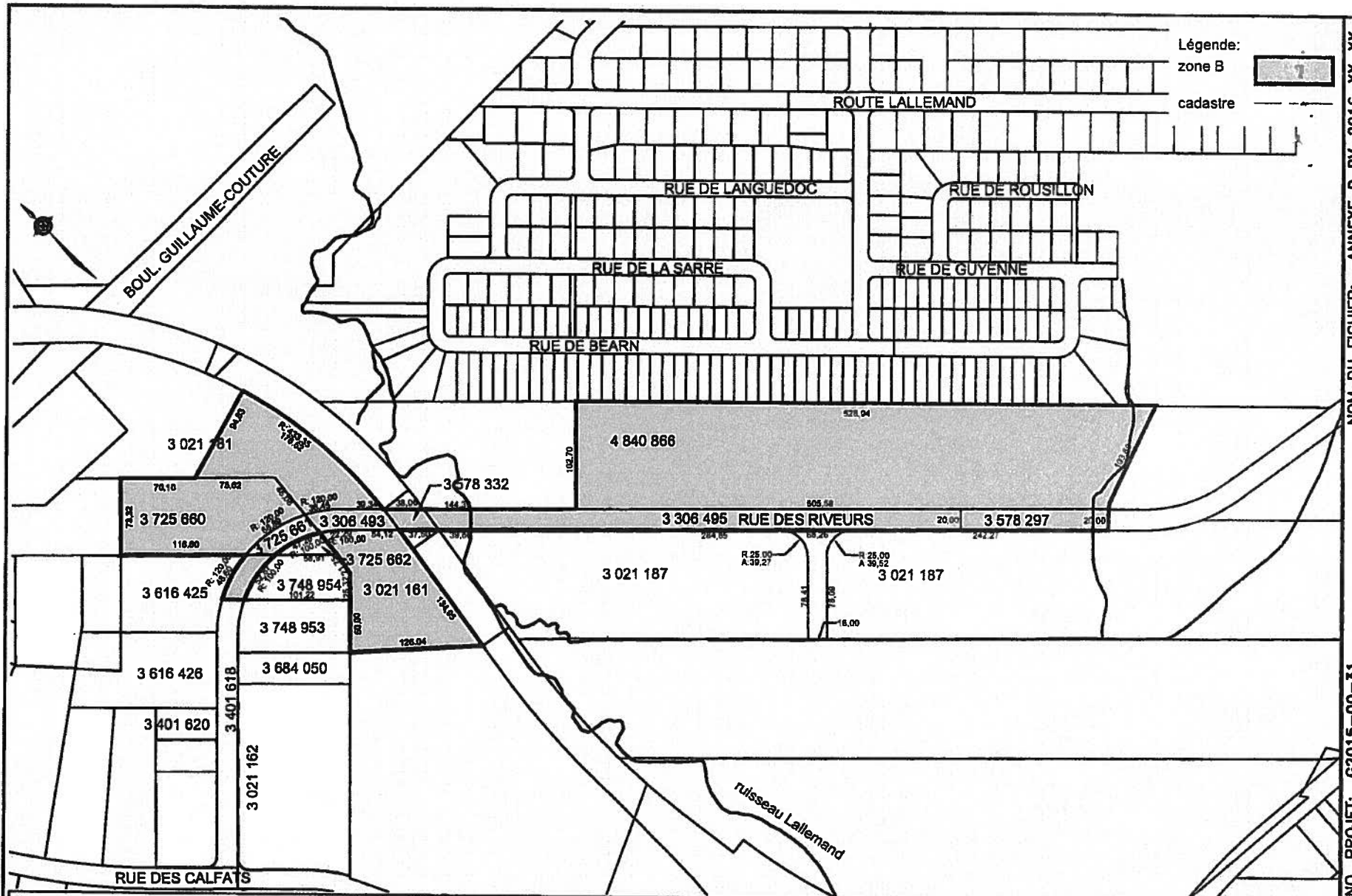
PROJET :
 INSTALLATION DES SERVICES
 SUR LA RUE DES RIVEURS
TITRE : RÈGLEMENT D'EMPRUNT
 ANNEXE C-BASSIN DE TAXATION
 POUR TAXE DE SECTEUR

NO.	DESCRIPTIONS	DATE

PRÉP.: S.J.
 DESS.: Y.R.
 DATE:
 2016-02-18

ÉCHELLES
 HORIZONTALE : 1:5000
 VERTICALE : N/A

1	1
---	---



NOM DU FICHER: ANNEXE D RV-2016-XX-XX
 NO. PROJET: G2015-00-31



**SERVICE
DU GÉNIE**

PROJET :
 INSTALLATION DES SERVICES SUR
 LA RUE DES RIVEURS

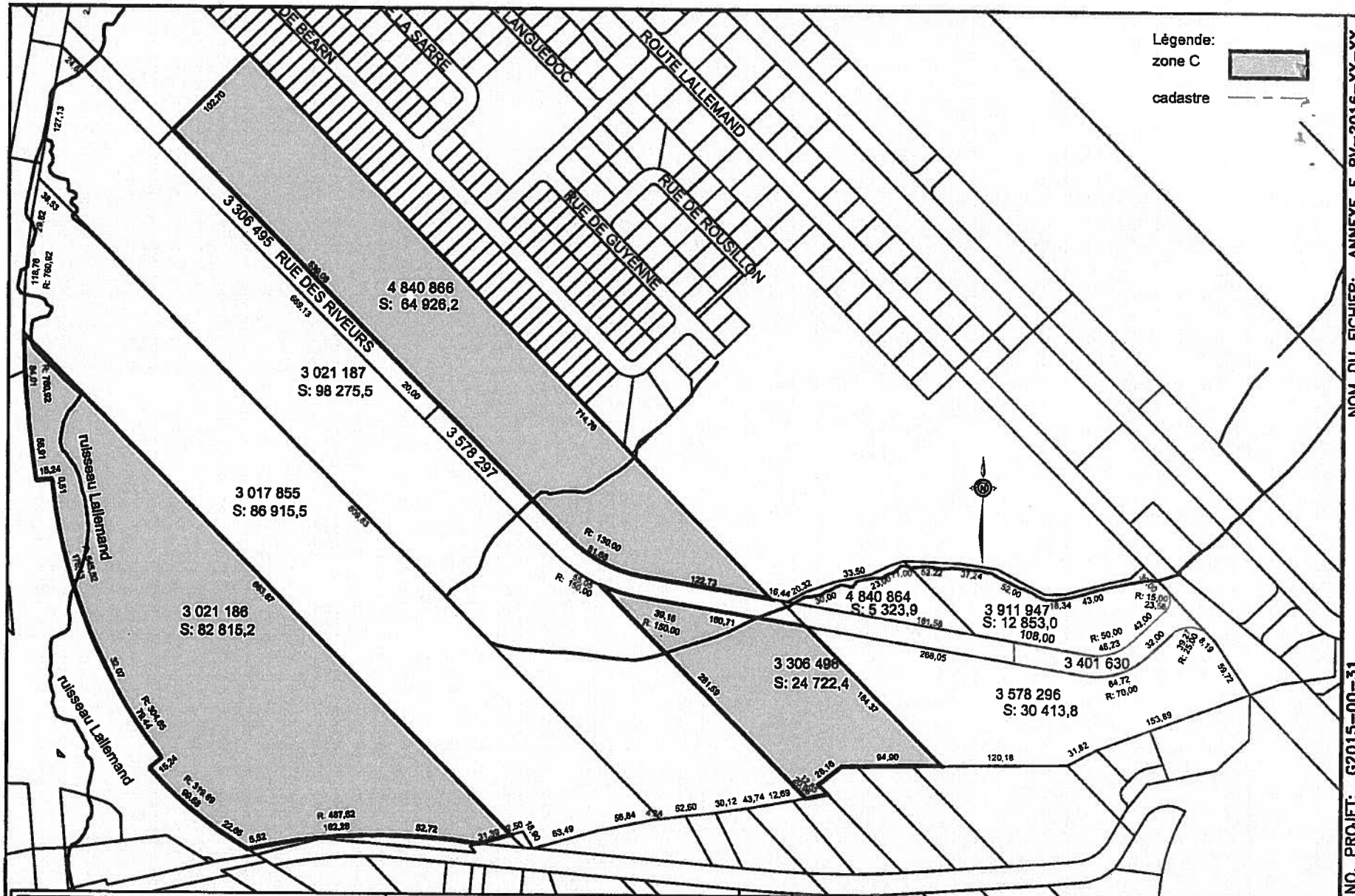
TITRE : RÈGLEMENT D'EMPRUNT
 ANNEXE D-BASSIN DE TAXATION
 POUR TAXE DE SECTEUR

NO.	DESCRIPTIONS	DATE

PRÉP.: S.J.
 DESS.: Y.R.
 DATE:
 2016-02-18

ÉCHELLES
 HORIZONTALE : 1:5000
 VERTICALE : N/A

1
1



NO. PROJET: G2015-00-31
 NOM DU FICHER: ANNEXE E RV-2016-XX-XX



**SERVICE
DU GÉNIE**

PROJET :
 INSTALLATION DES SERVICES
 SUR LA RUE DES RIVEURS

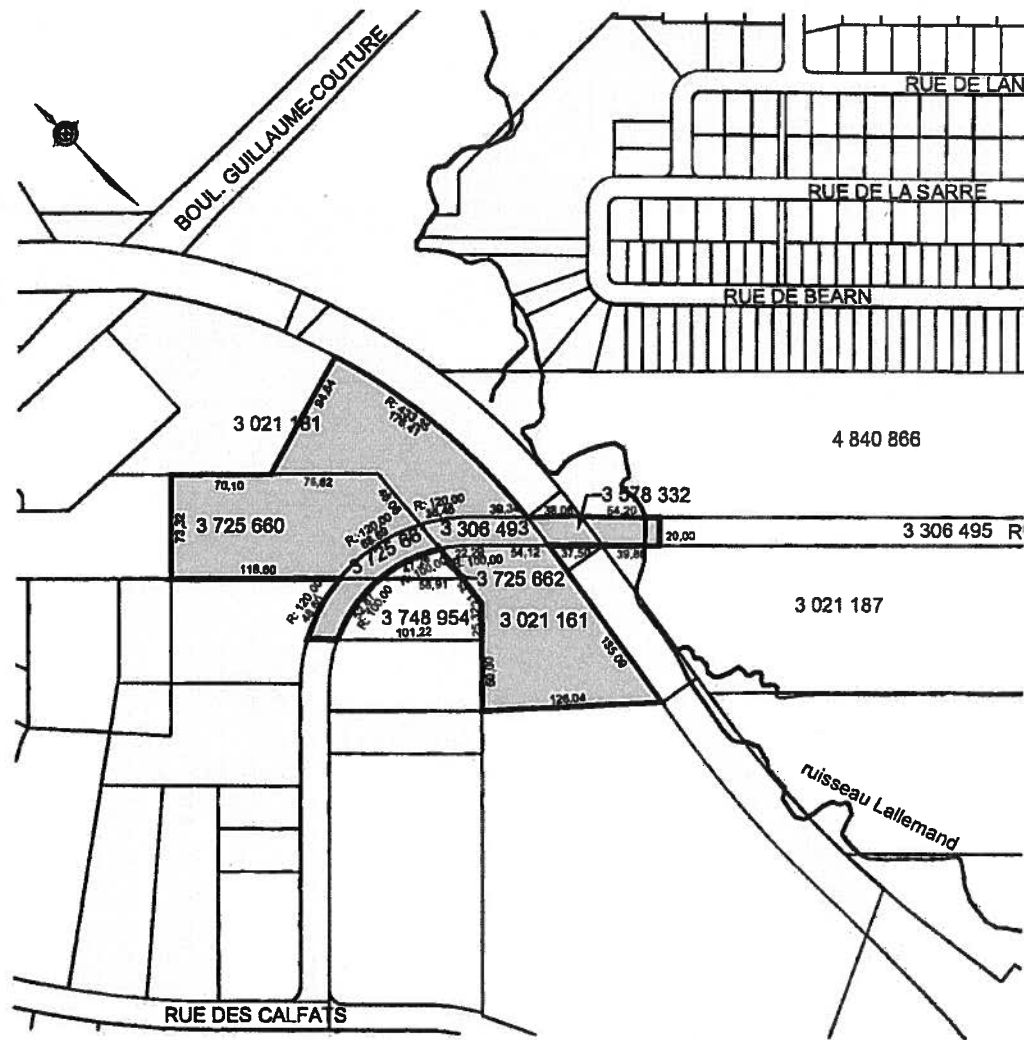
TITRE : RÉGLEMENT D'EMPRUNT
 ANNEXE E-BASSIN DE TAXATION
 POUR TAXE DE SECTEUR



NO.	DESCRIPTIONS	DATE

PRÉP.: S.J.
 DESS.: Y.R.
 DATE:
 2016-02-18

ÉCHELLES
 HORIZONTALE : 1:5000
 VERTICALE : N/A

1
1



Légende:
 zone D 
 cadastre 

NO. PROJET: G2015-00-31
 NOM DU FICHIER: ANNEXE F RV-2016-XX-XX



**SERVICE
 DU GÉNIE**

PROJET :
 INSTALLATION DES SERVICES SUR
 LA RUE DES RIVEURS

TITRE : RÉGLEMENT D'EMPRUNT
 ANNEXE F-BASSIN DE TAXATION
 POUR TAXE DE SECTEUR

NO.	DESCRIPTIONS	DATE

PREP.: S.J.
 DESS.: Y.R.
 DATE:
 2016-02-18

ECHELLES
 HORIZONTALE : 1:5000
 VERTICALE : N/A

1 / 1



NOM DU FICHIER:

NO. PROJET:

ANNEXE 2



**SERVICE
DU GÉNIE**
Ville de Lévis

PROJET : Installation des services sur la rue Des Riveurs

TITRE : Annexe 2 Localisation

NO.	DESCRIPTIONS	DATE

PRÉP.: P.J.
DESS.: P.J.
DATE: 17-11-15

ECHELLES
HORIZONTALE : 1:5000
VERTICALE : N/A

1
1